



ARRETE MUNICIPAL N°893

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LE MOTO-CLUB DE PECQUENCOURT

STATIONNEMENT

MARCHE DE LA MOTO D'OCCASION LE 28 AVRIL 2019

Le Maire de PECQUENCOURT,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par l'association MOTO CLUB DE PECQUENCOURT, tendant à obtenir une autorisation d'occuper le domaine public communal,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre lors du déroulement du marché de la moto d'occasion le dimanche 28 avril 2019,

ARRETE

ARTICLE I :

Les rues Jean Jaurès et Cyrille Vallée seront mises à disposition du Moto Club de Pecquencourt, le dimanche 28 avril 2019 de 0 H à 20 heures, afin d'y organiser le marché de la moto d'occasion.

ARTICLE II :

Le stationnement des véhicules sera interdit sauf ceux des exposants.

ARTICLE III :

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE IV :

Les emplacements seront attribués par l'organisateur de telle façon qu'une allée centrale de 5 mètres de largeur sur toute la longueur du marché soit libre de tout étalage permettant ainsi le passage des véhicules de secours.

ARTICLE V :

Dans ces voies, l'emploi de barbecues ou autres engins à flamme est interdit, ainsi que la vente de boissons et la restauration rapide.

ARTICLE VI :

La mise à disposition du domaine public se fera à titre gratuit.

ARTICLE VII : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N°889 du 21 mars 2019.

Fait à Pecquencourt, le 25 avril 2019

Le Maire,
Joël PIERRACHE

